la cgt
SOPRA STERIA

Communication syndicale octobre 2022

Ag!r Ensemble et Maintenant

TÉLÉTRAVAIL : LES REVENDICATIONS DE LA CGT SOPRA STERIA

L'UGICT-CGT a publié en 2021 une grande enquête nationale sur le Télétravail relayée par les principaux médias.
Après la crise du Covid le Télétravail est devenu une organisation du travail essentielle pour un très grand nombre de salarié·e·s notamment dans les entreprises du numérique comme Sopra Steria.

Pour la CGT Sopra Steria il est impératif que les salarié·e·s puissent s'approprier ce mode de travail à leur avantage et non être un outil de la direction, ou du client final, pour pallier des problématiques techniques ou immobilières.

Pour éviter les risques liés à cette activité, des propositions sont avancées:

- Le droit à la déconnexion est indispensable pour maintenir une frontière entre l'activité professionnelle et la vie personnelle du ou de la salariée.
- Le télétravail ne doit pas favoriser l'intensification du travail par l'augmentation des heures de travail journalières des salariés.

Ces points sont essentiels et par ailleurs la CGT Sopra steria invite chaque salarié·e à saisir, sans en omettre, toutes les heures supplémentaires de travail dans PTA. Et si vous constatez des barrières et des limites à la déclaration de vos heures supplémentaires, alors faites appel à la CGT qui saura vous aider à faire respecter vos droits.

LES ENJEUX DU TELETRAIL DANS L'ENQUÊTE NATIONALE DE L'UGICT-CGT

1. Nous voulons que toutes les dépenses soient réellement prises en charge
2. Nous voulons travailler moins et pas à n'importe quelle heure
3. Nous voulons garder le contact avec nos collègues
4. Chacun·e doit avoir le choix, chacun s'organise comme il veut
5. Nous voulons un vrai droit à la déconnexion et un meilleur équilibre entre vie pro et vie perso

NON AUX ACCORDS MINIMUM DU PATRONAT
OUI AU MAXIMUM SYNDICAL

LA CGT SOPRA STERIA REVENDIQUE 3 JOURS DE TELETRAVAIL POUR TOUS AVEC 50 EUROS D'INDEMNITE MENSUELLE AINSI QUE LA POSSIBILITE DE POSER SYSTEMATIQUEMENT 1 JOUR DE TELETRAVAIL POUR LES JOURNÉES SANS REUNION EN PRESENTIEL

SYNDIQUEZ VOUS – CONTACTEZ LA CGT POUR DEFENDRE VOS DROITS ET EN OBTENIR DE NOUVEAUX !

Mail : contact@cgtsoprasteria.info - **Site** : cgtsoprasteria.info - **Téléphone** : 06.17.25.17.97
SYNDICAT CGT SOPRA STERIA – 263, rue de Paris – Case 421 – 93100 MONTREUIL

SOPRA STERIA

Communication syndicale octobre 2022

Ag!r Ensemble et Maintenant

Croissance externe du Groupe Quelles finalités ?

Le groupe Sopra Seria a lancé l'acquisition de la société CS Group, forte d'un effectif de plus de 2000 salarié·e·s et par ailleurs cotée en bourse. Cette société est spécialisée dans la création et la gestion de systèmes critiques dans les domaines de la défense et de la sécurité, de l'espace, de l'aéronautique et de l'énergie.

La viabilité de ce projet présenté au Comité Social et Économique Central de l'UES Sopra Steria Group interpelle la CGT Sopra Steria, en effet **le chiffre d'affaires de CS Group en 2021 était de 237,4 M€ avec des déficits reportables pour la même année de 364 millions d'euros**.

Coté I2S, l'acquisition d'EVA Group se poursuit. Avec un CA 2020 de 28,8 M€ et 34 M€ en 2021, EVA Group, se situe au 14ème rang des acteurs du marché des services de sécurités en France avec une part de l'activité à l'international d'environ 15%. Pour un effectif de 240 salarié·e·s dont 30 à l'international, une moyenne d'âge de 33 ans et une ancienneté moyenne de 2,6 ans.

La direction est très positive sur cette opération et n'a identifié aucun problème à ce jour, son objectif sous-jacent étant de servir sa stratégie de croissance 2025. Dans ce contexte les élu·e·s du CSE I2S ont demandé une expertise sur l'intégration des salarié·e·s EVA Group avec un avis à rendre pour le 13 octobre.

Les premières investigations de l'expert font déjà apparaître un « choc des cultures » en termes :
- de difficultés pour obtenir des reporting avec des informations comparables à ceux d'I2S,
- de données sociales (EVA n'a pas de bilan social car moins de 300 salarié·e·s et n'a pas de fichier du personnel à fournir sans le retravailler à la main),
- de métiers, avec des ingénieurs pour I2S et des consultants pour EVA,
- de mode de recrutement, I2S recrute pour le long terme, EVA recrute pour des chantiers,
- d'ancienneté des salarié·e·s qui reste faible chez EVA avec des embauches orientées chantier,
- de rémunération, les salarié·e·s chez EVA ne sont augmenté·e·s que lorsqu'ils ont une promotion,
- de prime exceptionnelle chez EVA pour les salarié·e·s qui suivent des formations en dehors des heures de travail,
- d'absence de politique de formation chez EVA.

Selon les dires de l'expert et à première vue, il n'y aurait pas d'impact sur I2S en matière de versements des primes de participation et d'intéressement, **mais il faut prendre cette information au conditionnel car il est nécessaire de prendre en compte les résultats de toutes les entreprises du groupe**.

Comme toute acquisition, la crainte de fuite des talents et de la suppression des doublons sur les fonctions support est réelle.

La **CGT Sopra Steria** voit dans cette croissance externe un double objectif visé par la direction. D'une part, résoudre le problème lié à la difficulté de recrutement et d'autre part, disposer d'une solution pour la compression salariale avec un impact direct sur la participation et l'intéressement par le biais des déficits reportables.

Mail : contact@cgtsoprasteria.info - **Site** : cgtsoprasteria.info - **Téléphone** : 06.17.25.17.97
SYNDICAT CGT SOPRA STERIA – 263, rue de Paris – Case 421 – 93100 MONTREUIL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
30 septembre 2022

Cfdt: COMMUNICATION CONSEIL CULTURE

CFE CGC FIECI PARTAGEZ

la cgt Fédération sociétés d'études

Bureaux d'études : pouvoir d'achat des salariés et augmentation de salaires : fin de non-recevoir des Organisations patronales

La Convention collective des Bureaux d'Etudes prévoit une négociation des minima de la branche deux fois par an. Une négociation a eu lieu au premier trimestre pour l'ensemble de la grille.

Au regard du choc d'inflation et de la forte perte du pouvoir d'achat constatée pour les salariés depuis le début de l'année 2022, les Organisations syndicales représentatives de la branche (CFDT, CFE-CGC, CGT, et CTFC) ont demandé lors de la réunion de négociation de Branche du 29 septembre 2022 la réouverture des négociations sur les minima conventionnels.

La réponse des Organisations patronales Syntec et Cinov a été claire : **il n'y aura pas de nouvelle négociation cette année sur les salaires**.
Cette position entérine de fait **une perte de pouvoir d'achat pour les salarié·e·s de la branche**.

Les Organisations patronales ont seulement proposé le rattrapage des premiers niveaux à hauteur du SMIC, c'est-à-dire une obligation légale !

Quel signal désastreux donné à toutes les entreprises de la Branche : pas de négociation dans la branche, pas de négociations dans les entreprises !

Alors que les organisations patronales se plaignent du manque d'attractivité de nos métiers et peinent à recruter, le climat social est déjà tendu dans les entreprises. Avec ce refus de négocier les organisations patronales organisent le conflit.

Nous revendiquons l'ouverture immédiate d'une négociation sur les minima de branche !

Mail : contact@cgtsoprasteria.info - **Site** : cgtsoprasteria.info - **Téléphone** : 06.17.25.17.97
SYNDICAT CGT SOPRA STERIA – 263, rue de Paris – Case 421 – 93100 MONTREUIL

la cgt
SOPRA STERIA

Communication syndicale octobre 2022

Ag!r Ensemble et Maintenant

conseil de lecture

Exodes, de Jean-Marc Ligny, prix Utopiales européen 2013, 650 pages, Folio SF 2016. Second volet d'une série de trois romans (AquaTM)

Dans un monde apocalyptique l'auteur arrive avec brio à nous faire prendre la mesure de l'indécision ou, soyons réalistes, des décisions que nous continuons à laisser prendre au nom des intérêts économiques d'une poignée d'irresponsables.

Sans concession, et avec une froideur et une minutie de détails sourcés et documentés, l'auteur nous fait suivre six trajectoires parmi les quelques survivant·e·s de la catastrophe maintes fois annoncée : le réchauffement climatique. Sans entrer dans un pathos contre-productif, grâce à une écriture sans fioriture, nous voilà plongé dans un monde de souffrances, où le chacun·e pour soi est la règle, et les pires atrocités sont le quotidien. Et personne n'y échappe, juste pour certain·e·s l'agonie sera plus longue.

Décrivant un environnement qui ne peut plus offrir la moindre ressource, c'est un roman sombre et puissant qui ne laisse pas indifférent.

Pour en savoir plus, la CGT vous invite à contacter ses élus

Les élu.es CGT au CSE SSG:

SANVISENS Clément : 06 43 56 59 77
PHAM Quynh Chi : quynhnet@yahoo.f
LANDIER Eric: elandier@hotmail.com

Les élu.es au CSE I2S
DILSCHNEIDER Franck : 06 01 99 03 42
CUCEGLIO Valérie : valerie.cuceglio1234@gmail.com

BENABDERRAHMAN Abdelaziz: 06 17 25 17 97

Représentant syndical :

DE FRANCO Michel: CSE I2S, 0608431060.
conseiller du salarié, défenseur syndical

Délégués syndicaux CSE I2S

MARQUE Sébastien: 0685421938
BERNARD Pascal: pascal.bernard781@gmail.com
USTASE Vincent: uvjk.ss.cgtideuxs@free.fr